



À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 juin 2024 à ~~20h00~~ h~~rs~~, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Absent : Michel Lord

Également présente : Mme Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20h00.

~~0008918-06-2024~~
Ouverture de la séance

Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 juin 2024.

~~0008919-06-2024~~
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Wenning, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point Varia ouvert.

000-06-2024
Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

Ce point a été reporté à la prochaine séance.

REPORTÉ

~~0008920-06-2024~~
Adoption des comptes à payer du mois de mai 2024 et ratification des comptes déjà payés

Il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de mai 2024 totalisant la somme de : 118 268.18\$

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de mai 2024 au montant de : 59 626.16 \$

Pour un total de comptes à payer de : 177 894.34 \$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Marijke Wynants, Directrice générale Greffière-trésorière

Période de questions

~~0008921-06-2024~~
2-e versement quote-part de la RIAEPHV

Attendu que la municipalité a adopté par sa résolution 8783-12-2023 les prévisions budgétaires de la RIAEPHV pour 2024;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par André Raymond ~~et, il est~~ résolu à l'unanimité que la municipalité verse le ~~2e~~ 1er versement

versement de la quote-part à la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en Eau Potable Henryville-Venise, au montant de 45 203.33\$.

~~0008922-06-2024~~

Nomination du maire suppléant

~~ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la période du 4 juin 2024 au 4 février 2025;~~

~~EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Monsieur Maxime Partenza, pour agir à titre de maire suppléant;~~

~~Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse. ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un maire-suppléant pour la période du 04 juin 2024 au 4 février 2025;~~

~~EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyée par Josiane Fabry il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme Monsieur Maxime Partenza, pour agir à titre de maire suppléant;~~

~~0008923-06-2024~~

-1er versement à la sécurité publique

~~Que la directrice générale avise la MRC du Haut-Richelieu de cette nomination ainsi que la Caisse du Haut-Richelieu pour la signature des effets bancaires en l'absence de la mairesse.~~

Attendu que la municipalité a adopté par sa résolution 8784-12-2023 pour les services de la SQ sur son territoire :

~~0008924-06-2024~~

Autorisation de paiement du 2^e versement pour les feux d'artifices

En conséquence, sur la proposition d'André Raymond, appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le 1er versement à la SQ au montant de 142 237\$

~~Attendu que la Municipalité va tenir des feux d'artifice lors des festivités de la Saint- Jean-Baptiste;~~

~~Attendu qu'un premier versement pour les services de pyrotechnie lors de la Fête nationale a été autorisé à la séance ordinaire du 8 avril 2024 au montant de 4 000 \$;~~

~~0008925-06-2024~~

Autorisation de paiement 5^e décompte pour la réfection des infras.rue de l'Église Phase II

~~En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le 2e et dernier versement à Productions Royal Pyrotechnie inc. au montant de 4 000 \$.~~

~~Attendu que la Municipalité va tenir des feux d'artifices lors des festivités de la Saint- Jean-Baptiste~~

~~Attendu qu'un premier versement pour les services de pyrotechnie lors de la Fête Nationale a été autorisé à la séance ordinaire du 08 avril 2024 au montant de 4000\$~~

~~0008926-06-2024~~

Entente intermunicipale

~~En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le 2eme et dernier versement à Productions Royal Pyrotechnie inc. au montant de 4000\$~~

**pour la gestion
du fossé du
Rang
Lamoureux**

Attendu que la municipalité a reçu de la firme d'ingénierie FNX-INOV, le certificat de paiement final pour les travaux de réfection des infrastructures rue de l'Église Phase II ;

En conséquence, sur la proposition de Maxime Partenza, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise le versement final à Excavation St-Pierre Tremblay Inc. au montant de 68_068,27 \$.

Attendu que le fossé du rang Lamoureux est mitoyen aux municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien ;

Attendu qu'il est de l'intérêt des deux municipalités de convenir mutuellement sur la façon de pourvoir à l'entretien du dit fossé ;

**00008927-06-
2024
Contrat
nettoyage du
fossé rang
Lamoureux**

Attendu que la directrice générale de la municipalité de Saint-Sébastien a rédigé une proposition d'entente sur la répartition des coûts pour l'entretien du fossé; Attendu que le fossé du rang Lamoureux est mitoyen aux municipalités d'Henryville et Saint-Sébastien;

Attendu qu'il est de l'intérêt des deux municipalités de convenir mutuellement sur la façon de pourvoir à l'entretien du dit fossé ;

Attendu que la directrice générale de la municipalité de St Sébastien a rédigé une proposition d'entente sur la répartition des coûts pour l'entretien du fossé;

Attendu que le Conseil Municipal d'Henryville en a pris connaissance et s'en dit satisfait;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que la municipalité adopte l'entente intermunicipale de gestion du fossé du rang Lamoureux tel que présenté. Attendu que le Conseil Municipal d'Henryville en a pris connaissance et s'en dit satisfait;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte l'entente intermunicipale de gestion du fossé du rang Lamoureux tel que présenté.

**00008928-06-
2024
Travaux de
dénivellement
des
stationnements
municipaux**

Attendu que la Municipalité a reçu une demande de nettoyage du fossé du rang Lamoureux pour la partie mitoyenne avec la Municipalité de Saint-Sébastien;

Attendu que la directrice générale a procédé à un appel d'offres par invitation pour effectuer les travaux

Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :

**00008929-06-
2024**

9316-8631 Québec inc. : 12 652.19\$ plus taxes
J.A.Beaudoin Construction Itée : 18 468.43\$ plus taxes

Service de consultations générales à taux forfaitaires

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par André Raymond et résolue à l'unanimité d'octroyer le contrat à 9316-8631 Québec inc. pour un montant de 12 652,19\$ plus taxes

~~Attendu que la Municipalité a reçu une demande de nettoyage du fossé du rang Lamoureux, pour la mitoyenne avec la Municipalité de St-Sébastien~~

~~Attendu que la directrice générale a procédé à un appel d'offre par invitation pour effectuer les travaux~~

**00008930-06-2024
Reddition de compte finale PRABAM**

~~Attendu que la municipalité a reçu deux soumissions :~~

~~9316-8631 Québec inc. : 12 652,19\$ plus taxes
J.A.Beaudoin Construction Ltée : 18 468,43\$ plus taxes~~

~~En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par André Raymond, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à **9316-8631 Québec inc.** pour un montant de 12 652,19\$ plus taxes~~

~~Attendu que la directrice générale a envoyé des demandes de soumissions par invitation pour le déneigement des stationnements municipaux pour l'hiver 2024-2025;~~

**00008931-06-2024
Résolution d'appui voirie locale, impact des changements climatiques**

~~Attendu que la directrice a reçu deux soumissions :~~

~~Garage N.M. Patenaude : 15 000\$ plus taxes
Les Entreprises Archambault :16 250\$ plus taxes~~

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Garage N.M. Patenaude pour un montant de 15.000\$ plus taxes.~~

~~Attendu que la directrice générale a envoyé des demandes de soumissions par invitation pour le déneigement des stationnements municipaux pour l'hiver 2024-2025~~

**00008932-06-2024
-Mandat pour la mise à jour des évaluations des biens municipaux**

~~Attendu que la directrice a reçu deux soumissions :~~

~~Garage N.M. Patenaude : 15 000\$ plus taxes
Les Entreprises Archambault :16 250\$ plus taxes~~

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat à Garage N.M. Patenaude pour un montant de 15.000\$ plus taxes.~~

~~Attendu que la municipalité a reçu l'offre de renouvellement pour l'année 2024 de la firme VOX Avocats pour le service de consultations générales au taux forfaitaire de 500\$ plus taxes;~~

**00008933-06-2024
Renouvellement adhésion Loisir et**

~~Attendu que ce service couvre les consultations verbales ponctuelles visant à répondre aux questions administratives courantes, et ce indépendamment du nombre de fois qu'il est utilisé;~~

**Sports
Montérégie**

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du service de consultations générales à taux forfaitaire pour l'année 2024 avec Vox Avocats

**0008934-06-
2024**

**Projet CRSQV
de camp de
transition pour
6^{ème} année**

Attendu que la municipalité a reçu l'offre de renouvellement pour l'année 2024 de la firme VOX Avocats pour le service de consultations générales au taux forfaitaires de 500\$ plus taxes;

Attendu que ce service couvre les consultations verbales ponctuelles visant à répondre aux questions administratives courantes et ce indépendamment du nombre de fois qu'il est utilisé

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyé par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du service de consultations générales à taux forfaitaire pour l'année 2024 avec Vox Avocats

Attendu que la municipalité bénéficie d'une aide financière du Programme d'Aide financière pour les Bâtiments Municipaux (PRABAM);

Attendu que la municipalité a effectué le paiement des dépenses admissibles par le programme;

En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de mandater un auditeur pour une mission de procédures convenues en vertu de la Norme Canadienne de Services Connexes (NCSC) 4400, afin de procéder à la reddition de compte finale. Attendu que la municipalité bénéficie d'une aide financière du Programme d'Aide Financière pour les Bâtiments Municipaux (PRABAM)

**0008935-06-
2024**

**Embauche du
pompier Maxim
Blais**

Attendu que la municipalité a effectué le paiement des dépenses admissibles par le programme;

En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale de mandater un auditeur pour une mission de procédures convenues en vertu de la Norme Canadienne de Services Connexes (NCSC) 4400, afin de procéder à la reddition de compte finale

**0008936-06-
2024**

**Achat
d'équipements
respiratoires
pour le SSI**

Attendu que le 8 mai 2024, à la séance du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Haut richelieu (MRC), a été adoptée la résolution d'appui 17294-24 envers les démarches de la MRC du Val-Saint-François afin que le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) augmente et assouplisse le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;

En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville adopte, elle aussi, une résolution d'appui dans ce sens. Attendu que le 8 mai 2024, à la séance du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté du Haut richelieu (MRC), a été adopté la résolution d'appui 17294-24 envers les démarches de la MRC du Val-Saint-François afin que le ministère des transports et de la mobilité durable du Québec (MTMD) augmente et assouplisse le financement accordé aux municipalités pour l'entretien et la réfection du réseau routier local;

**0008937-06-
2024**

a mis en forme : Exposit

**DDM2024-02
228 Maurice
Duplessis**

~~En conséquence, sur la proposition de Josiane Fabry, appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville adopte, elle aussi, une résolution d'appuie dans ce sens~~

~~Attendu que la directrice générale doit s'assurer que le contrat d'assurance de la municipalité est à jour et que tous ses biens, à leur juste valeur, y soient répertoriés;~~

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale de mandater un évaluateur professionnel afin de faire la mise à jour de l'évaluation de ses bâtiments. Attendu que la directrice générale doit s'assurer que le contrat d'assurances de la municipalité est à jour et que tous ses biens, à leur juste valeur, y soient répertoriés;~~

**0008938-06-
2024
DDM2024-03
-Lot 6 462 737 --
-route 133**

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Josiane Fabry, il est résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à mandater un évaluateur professionnel afin de faire la mise à jour de l'évaluation de ses bâtiments;~~

~~Attendu que la Municipalité a reçu l'offre de renouvellement de son adhésion à Loisirs et Sports Montérégie (LSM);~~

~~En conséquence, sur la proposition de André Raymond, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de son adhésion à LSM au montant de 99,65 \$ plus taxes. Attendu que la Municipalité a reçu l'offre de renouvellement de son adhésion à Loisirs et Sports Montérégie (LSM)~~

**8939-06-2024
Adoption
règlement no-e
224-2020 sur la
limite de
vitesse rue St-
Maurice**

~~En conséquence, sur la proposition de André Raymond, appuyée par Patrick Wenning, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de son adhésion à LSM au montant de 99.65\$ plus taxes~~

**8940-06-2024
Adoption du
PPCMOI 230-
2023-02**

~~Attendu que le Comité Rural en Santé et qualité de vie (CRSQV) présente un projet de camp d'une semaine pour les élèves de 6^e année des écoles primaires des 13 municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu afin d'aider les jeunes dans leur transition au secondaire;~~

~~Attendu que l'activité se déroulera au Centre de plein air l'Estacade à l'automne 2024;~~

~~Attendu qu'un montant de 40 \$ par participant a été fixé pour la tenue du camp;~~

~~Attendu que ce montant est nécessaire pour couvrir les frais d'animation et de fournitures pour les divers ateliers et activités offertes aux jeunes; Attendu que le Comité Rural en Santé et qualité de vie (CRSQV) présente un projet de camp d'une semaine pour les élèves de 6^eme année des écoles primaires des 13 municipalités rurales de la MRC du Haut-Richelieu afin d'aider les jeunes dans leur transition au secondaire;~~

**Rapport des
comités**

a mis en forme : Exposit

Période de questions

000-008941-06-2024
Levée de la séance

~~Attendu que l'activité se déroulera au Centre de plein air l'Estacade à l'automne 2024;~~

~~Attendu qu'un montant de 40\$ par participant a été fixé pour la tenue du camp~~

~~Attendu que ce montant est nécessaire pour couvrir les frais d'animation et de fournitures pour les divers ateliers et activités offertes aux jeunes,~~

~~Attendu que l'école primaire d'Henryville compte présentement 10 élèves de 6e année;~~

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyé par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 40 \$ par élève désirant participer à l'activité.~~

~~Attendu que l'école primaire d'Henryville compte présentement 10 élèves de 6eme année;~~

~~En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Maxime Partenza, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 40\$ par élève désirant participer à l'activité.~~

~~Attendu que le directeur du Service Incendie a présenté au conseil municipal la candidature de M. Maxim Blais, pour le poste de pompier volontaire;~~

~~En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de M. Blais à titre de pompier du Service Incendie d'Henryville. Attendu que le directeur du Service Incendie a présenté au conseil municipal la candidature de M. Maxim Blais, pour le poste de pompier volontaire,~~

~~En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de M. Blais à titre de pompier du Service Incendie d'Henryville~~

~~Attendu que le directeur du Service Incendie a demandé aux entreprises Arêo-Feu et Protection Incendie CFS une soumission pour l'achat de nouveaux appareils respiratoires et cylindres tel que budgété;~~

~~Attendu que la soumission d'Aêro-feu offre présentement une promotion de deux cylindres pour le prix d'un et l'option de payer en deux versements;~~

~~En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat, en deux paiements des équipements respiratoires chez Arêo-Feu.~~

~~De procéder à un premier versement au montant de 87 938 \$ versement en janvier 2025 au montant de 92 101 \$ plus taxes. Attendu que le directeur du Service Incendie a demandé aux entreprises Arêo-Feu et Protection Incendie CFS une soumissions pour l'achat de nouveaux appareils respiratoires et cylindres tel que budgété;~~

~~Attendu que la soumission d'Aêro feu offre présentement une promotion de deux cylindres pour le prix d'un et l'option de payer en deux versements;;~~

En conséquence il est proposé par André Raymond appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat, en deux paiements des équipements respiratoires chez Arêo-Feu

De procéder à un premier versement au montant de 87 938\$ plus taxes et un 2eme versement en janvier 2025 au montant de 92 101\$ plus taxes

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2024-02 dans le but d'autoriser un garage privé dont la hauteur dépasse de 0.66 m la hauteur de la résidence principale;

Attendu que la hauteur maximale permise d'un garage privé isolé est de 5.5 m sans excéder la hauteur de l'habitation;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables à la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure DDM2024-02.

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2024-02 dans le but d'autoriser un garage privé dont la hauteur dépasse de 0.66 m la hauteur de la résidence principale;

Attendu que la hauteur maximale permise d'un garage privé isolé est de 5.5m, sans excéder la hauteur de l'habitation;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables à la demande de dérogation mineure;

En conséquence, il est proposé par Maxime Partenza appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation mineure DDM2024-02

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2024-02 dans le but de subdiviser un lot desservi, situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

Attendu que la subdivision provoque l'enclavement d'un nouveau lot et nécessite une servitude de passage;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont favorables à la demande de dérogation mineure à la condition que le propriétaire s'engage à vendre le nouveau lot enclavé au propriétaire du lot 4 776 113 afin que celui-ci procède au fusionnement des deux lots;

Attendu la demande de dérogation mineure DDM2024-02 dans le but de subdiviser un lot desservi, situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau,

Attendu que la subdivision provoque l'enclavement d'un nouveau lot et nécessite une servitude de passage

Attendu que les membres du comité consultatifs d'urbanisme sont favorable à la demande de dérogation mineure à la condition que le propriétaire s'engage

~~à vendre le nouveau lot enclavé au propriétaire du lot 4 776 113 afin que celui-ci procède au fusionnement des deux lots~~

En conséquence, il est proposé par Patrick Wenning appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de dérogation DDM2024-03 selon la condition présentée par le CCU.

~~Attendu que lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, un avis de motion a été dûment donné avec présentation du projet de règlement 224-2020;~~

~~En conséquence, il est proposé par Léo Choquette, appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 224-2020 qui décrète la limite de vitesse à 30 km sur la rue Saint-Maurice. Attendu que lors de la séance ordinaire du 06 mai 2024, un avis de motion a été dûment donné avec présentation du projet de règlement 224-2020;~~

~~En conséquence, il est proposé par — appuyé par — et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no. 224-2020 qui décrète la limite de vitesse à 30km sur la rue St-Maurice~~

~~Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le lundi 6 mai 2024 à 18h30 sur le projet de PPCMOI 230-2023-02;~~

~~Attendu que lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, a été adopté le 2e projet de résolution de PPCMOI 230-2023-02;~~

~~En conséquence, il est proposé par André Raymond, appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité d'adopter la résolution de PPCMOI 230-2023-02 qui autorise la construction de 24 habitations jumelées avec logement accessoire au sous-sol. Attendu qu'une consultation publique s'est tenue le lundi le 6 mai 2024 à 18h30 sur le projet de PPCMOI 230-2023-02~~

~~Attendu que lors de la séance ordinaire du 06 mai 2024, a été adopté le 2eme projet de résolution de PPCMOI 230-2023-02~~

~~En conséquence, il est proposé par André appuyé par — et résolu à l'unanimité d'adopter la résolution de PPCMOI 230-2023-02 qui autorise la construction de 24 habitations jumelées avec logement accessoire au sous-sol~~

« Sur la proposition Léo Choquette appuyée par Maxime Partenza ~~il est et~~ résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21-h18.

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Danielle Charbonneau
Mairesse

.....
Marijke Wynants, Directrice générale
Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

